

Décoder une étiquette de terreau



Comprenez l'étiquette mentionnant la composition d'un terreau

Acheter un sac de terreau est un acte facile à accomplir de prime abord. Pourtant lorsque l'on s'y penche de près, le choix de ce support de culture peut très vite s'avérer un véritable casse-tête pour peu que l'on prenne soin de décoder son étiquette qui en dit long sur sa qualité.

Terreau et terreau...

Parmi toutes les formulations marketing faites sur-mesure pour attirer le client pressé qui ne s'attardera pas sur la lecture, le choix est souvent fait au premier coup d'œil sur un emballage flashy voire même sur un écriteau 'Premier prix'.

Au-delà de ces considérations, il est pourtant très important de lire et de savoir décrypter les étiquettes afin de ne pas se faire gruger sur la qualité du produit et sur son coût réel. Nous parlerons ici de terreau classique en laissant de côté les substrats 'Spécial orchidées', 'Spécial semis' etc...

Composition du terreau

Le terreau est composé de matières organiques qui constituent la partie noble du substrat. Elles fixent les minéraux et apportent les nutriments nécessaires à la croissance des plantes. Cette matière organique est constituée de sphaigne, de tourbe, de déchets verts, de compost, de fumier ou de fibres végétales. Le terreau est aussi composé de minéraux comme le sable, l'argile, la perlite ou la vermiculite. Certains fabricants rajoutent des billes d'engrais. Un bon terreau est un terreau sombre, humifère, ne regorgeant pas de débris végétaux et de morceaux mal décomposés.

Taux de matière sèche

Ce taux est très important car il permet au consommateur de savoir s'il va acheter un terreau contenant de la matière organique ou un substrat essentiellement constitué d'eau.

Par exemple un sac de 20 kg de terreau qui contient 45% de matière sèche contient $20 \times 45\% = 9$ kg de matières sèche et 11 kg d'eau. Faites bien attention à ce paramètre !

Taux de matière organique

Sur le sac de terreau, la matière organique est exprimée sur le produit brut (tout le sac) ou sur la matière sèche (sans l'eau contenue dans le substrat), ce qui n'est pas du tout la même chose et peut induire en erreur. Attention ! Parfois votre terreau contient plus d'eau que d'éléments intéressants et son prix n'en sera pourtant pas moins élevé !

Lorsqu'elle est calculée sur le produit brut, la quantité de matière organique est alors celle que l'on retrouve en faisant : poids du sac x % de matière organique, soit pour notre sac de 20 kg : $20 \times 40\% = 8$ kg de matière organique réelle.

Lorsque ce taux est calculé sur la matière sèche le chiffre paraît plus gros, il faut donc se méfier doublement.

Par exemple sur notre sac de 20 kg, l'étiquette annonce 65% de matière organique sur la matière sèche. Il y a donc 65% de MO x 8 kg de MS = 5,2 kg de MO dans 20 kg de produit brut soit, exprimé sur le produit brut : $5,2 \text{ kg de MO} / 20 \text{ kg} = 26\%$ de MO sur le produit brut.

On comprendra bien que 26 % sur le produit brut, c'est "moins vendeur" que 40% sur la MS. D'où l'importance du décryptage des étiquettes.

La capacité d'échange cationique (CEC)

Ce taux est compris entre 10 et 200. Plus il est élevé plus le substrat aura de capacités à retenir les éléments fertilisants.

La capacité de rétention

Ce taux est exprimé en ml/l, ce qui signifie : millilitres d'eau par litre de terreau avant que l'eau ne s'écoule du récipient. Plus ce taux est élevé plus le terreau retiendra l'eau.

Le rapport C/N

C'est le rapport entre la teneur en carbone et en azote qui indique, en gros, le degré d'évolution de la matière organique et donc sa capacité à se décomposer plus ou moins vite dans le sol. Ce taux n'est pas obligatoirement indiqué sur le sac mais lorsqu'il avoisine les 15 ou plus, on est face à un terreau de qualité.

Valeur ISMO

Cette valeur s'exprime en pourcentage et correspond à la quantité d'humus stable que fourniront

100 kg d'une matière organique donnée. Plus le chiffre est élevé, entre 20 et 80 (fourchette de cette ISMO), plus le produit est intéressant. Notons que cette valeur est le plus souvent indiquée sur les sacs d'amendements.

Source : <https://www.aujardin.info>